



Frais kilométriques non payés

Par Nadhoo

Bonjour,

je suis actuellement prestataire de service dans une petite entreprise et en mission chez un client extérieur.

J'explique brièvement comment fonctionne les frais kilométrique chez nous:

Tout d'abord on calcul le trajet de son domicile à sa boîte de prestation (19km pour moi).
Ensuite on calcul le trajet de son domicile à son client (31km).

Puis on soustrait les 2 pour avoir les kilomètres supplémentaires pour aller chez le client (par rapport à ma boîte de presta):

$$31-19 = 12\text{km} * 2 (\text{aller/retour}) = 24 \text{ km/jr}$$

Ensuite, ce chiffre est comparé par rapport à une grille qui en fonction des kilomètres vous accorde ou non une indemnité:

entre 10 et 20 km (A/R) = 3.73?

entre 20 et 30 km (A/R) = 5.60? ... etc

Mon problème aujourd'hui est que lors de la signature de mon contrat avec ma boîte de presta, ils m'ont dit qu'en faisant le calcul de mon trajet je ne dépassais pas les 10km aller retour donc que je n'avais pas le droit aux indemnités kilométriques.

Très bien. Sauf qu'aujourd'hui en refaisant les calculs je me rends compte qu'ils ont fait une erreur et que j'ai bien le droit à 5.6? par jour d'indemnités.

Ce qui représente environs 650? que je n'ai jamais touché depuis mon embauche !!!!

Est ce que l'entreprise doit me verser cet argent ?? ou comme j'ai signé mon contrat en acceptant de ne pas en avoir je peux toujours "courir" pour voir cet argent ??

Merci de m'aider svp, j'ai appelé l'inspection du travail qui me dit que mon entreprise doit me verser cet argent mais la personne n'avait pas l'air de très bien comprendre tout ce que je lui expliquais !!! Alors j'ai un doute...

Merci pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement